



# Le Dico de L'ACAPS

## Rente viagère :

### C'est quoi ?

Somme d'argent versée à vie et de façon périodique.

### Versée à qui et à quelle occasion ?

La rente viagère peut être versée :



Aux travailleurs qui ont quitté le monde professionnel (à la retraite) et qui ont cotisé lorsqu'ils étaient actifs. On parle donc ici de pension de retraite.



Aux travailleurs victimes d'un accident de travail dans le cas où cet accident leur a causé une incapacité permanente. On parle donc ici d'indemnité versée à la victime de l'accident de travail.



Aux ayants droit de la victime de l'accident de travail dans le cas où la victime de l'accident de travail est décédée. On parle donc ici d'indemnité versée aux ayant droit de la victime de l'accident de travail.



A l'assuré (ou à ses ayant droit) ayant souscrit un contrat d'assurance qui lui permet de constituer une épargne ; il s'agit du contrat d'assurance vie, du contrat d'assurance décès et du contrat de capitalisation.